

Vie et mort de l'éloquence parlementaire québécoise

Benoît Melançon

Number 142, September 2014

Ridicule

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/72499ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Moebius

ISSN

0225-1582 (print)

1920-9363 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Melançon, B. (2014). Vie et mort de l'éloquence parlementaire québécoise. *Moebius*, (142), 74–78.



BENOÎT MELANÇON

Vie et mort de l'éloquence parlementaire québécoise

Les élus québécois sont doublement déchirés linguistiquement. D'une part, la norme la plus basique du français leur échappe (trop) souvent. De l'autre, ils sont fermement soumis à une norme interne, celle du Parlement du Québec : il leur est interdit d'avoir recours à certains mots spécifiques dans l'exercice de leurs fonctions, du moins s'ils veulent s'en servir pour attaquer leurs adversaires politiques. On les imagine hésitants entre ce qu'ils peuvent dire et ce qu'ils ne peuvent pas dire, entre ce qu'ils croient incorrect et ce qu'ils pensent (à tort) correct.

À l'usage des représentants du peuple, les présidents successifs de l'Assemblée ont concocté, depuis avril 1984, une liste de « Propos non parlementaires », fréquemment augmentée de choses à ne pas dire ; il y a plus de 300 de ces mots et expressions à éviter¹.

Qu'arrive-t-il quand des « Propos non parlementaires » sont malgré tout tenus ? On demande au contrevenant de retirer ses paroles. Mais de quoi s'agit-il précisément ? Quelle langue peut-on parler, ou pas, à Québec ? Allons consulter le Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire et sa liste de « Propos non parlementaires » datée du 17 septembre 2013. On va le constater : on y a l'épiderme bien chatouilleux et on y est peu sensible au ridicule.

Dans la mesure où personne n'a le droit de comparer le « Salon bleu » à une « basse-cour », ou une de ses parties à un « poulailler », il va de soi que les comparaisons avec d'autres règnes du vivant ne sont pas les bienvenues : sus aux « bebites », au « chien de poche », au « cochon » (et à

ses « cochonneries »), aux « moutons » (et à leur « vote grégaire »), au « pauvre petit pitou ». Vous aimeriez « distinguer un chien qui jappe d'un chien qui mord » ? Allez faire ça ailleurs. De même, « pelleter du fumier », ça ne se fait pas ni ne se dit.

Dans la liste des « Propos non parlementaires », on a évidemment retenu plusieurs insultes, plus ou moins graves : « bandits », « con » et « conneries » (haro sur le « Cass' toi pôv' con » à la Sarkozy), « deux de pique », « épais » (substantif), « eunuques », « fainéants », « fou »/« folle »/« folies », « fourbes », « fraudeuse » (mais pas « fraudeur »), « grossier personnage », « imbécile », « innocent » (substantif), « justicier de bas étage », « lâche », « matamores », « menteur », « *pickpockets* », « pleutre », « poltron », « sauvages ». D'autres expressions aussi peu amènes, mais propres au français du Québec, se retrouvent dans la liste : « gorlots », « nono », « politicien patronneux », « sans cœur », « tata », « ti-coune », « vire-capot ». La plus personnalisée est « tête de *slinky* » (il s'agirait de celle de Stéphane Bédard, du Parti québécois, selon Jean Charest, l'ancien premier ministre libéral).

Le français, c'est bien assez compliqué pour les députés, tous partis confondus. Ils n'ont pas intérêt à s'aventurer dans d'autres langues. Pour eux, pas de « *bullshit* » (mais « merde » et « marde » paraissent acceptables), « *cheap* » (ni « *cheap* et mesquin », qui est pléonastique), « *cover up* », « *loser* », « peddleur », « sale job », « *Yes man* ». À côté de ces emprunts à l'anglais, un seul mot italien est proscrit : « *omerta* ».

Deux adjectifs, bien français ceux-là, seraient particulièrement dangereux : « crasse » (« impuissance crasse », « incompetence crasse », « inconscience crasse ») et surtout « petit » (« parc des petits amis », « petit gouvernement », « petit ministre », « petite – et basse – politique », « petits amis du parti » ou « du régime », « pauvre petit pitou »). Il est vrai qu'en politique la grandeur est généralement meilleure conseillère que la petitesse.

À lire la liste des « Propos non parlementaires », on se demande comment les élus peuvent dire ce qu'ils ont à dire. Vous voulez dénoncer l'« hypocrisie » et les « hypocrites » ? Non. Vous croyez qu'on vous « cache » des choses ? Non. Vous trouvez un comportement « déshonorant » ?

Non. Des choses vous semblent « fausses » ? Non. Vous souhaitez dénoncer des « basses œuvres » ? Non.

Cette censure préventive n'a pas seulement pour effet de compliquer la tâche des députés, en les empêchant d'utiliser des centaines de mots et d'expressions; elle les prive également d'un vocabulaire imagé. Le plus connu de ces mots, car il en a beaucoup été question dans les médias, est « girouette » (et sa variante « girouette nationale »), que Jean Charest associait à Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique du Québec: pareille icône patrimoniale ne doit plus être agitée sur la colline parlementaire. On doit aussi déplorer l'ostracisme dont souffrent l'« aigrefin », la « bigoterie », l'« esbroufe » le « fanfaron », l'« hurluberlu », les « tartuferies » (seulement au pluriel), voire le « sépulcre blanchi ». Voilà de beaux mots, menacés de disparition.

De même, l'invention verbale n'est pas bien vue à Québec. L'homonymie subtile (« cimenteur » et « si menteur », « marionnette » et « Mario net ») est refusée. Il en va de même pour l'allitération: le « cocu des caquistes », le « fin finaud », le « fligne-flagne » ne sont pas les bienvenus. Pas question, non plus, d'évoquer le « Bonhomme sept-heures » ou d'écraser son adversaire en disant qu'il se comporte comme « une carpe » ou comme « un tapis de porte ». Il faut parler comme tout le monde; bref, comme personne.

On notera surtout qu'un « propos » ne peut devenir officiellement « non parlementaire » que s'il a été prononcé au Parlement et que le président de la Chambre l'a jugé tel. Un élu peut donc, pour l'instant, traiter un de ses adversaires de « pédé », de « nazi » ou de « fasciste » – mais pas de « boucher de Charlesbourg » ou de « mousquetaire de Joliette ». Ça ne s'invente pas.

À l'Assemblée nationale du Québec, le ridicule ne tue pas. Quand ils parlent, certains députés se ridiculisent; pourtant, personne parmi leurs pairs ne sanctionne leurs fautes². En revanche, des mots, souvent parfaitement banals et corrects, leur sont interdits. Conçue comme un outil pour éviter les débordements, la liste des « Propos non parlementaires » est aujourd'hui un foutoir où cohabitent les clichés les plus éculés et la langue vivante, la langue figée et l'inventivité, de vraies insultes et des mots de la

vie de tous les jours. En outre, dans la mesure où il est impossible de tenir compte à l'avance du contexte où les mots de la liste seront prononcés et que ce contexte déterminera le sens qu'ils prendront, son utilité est fort limitée, voire inexistante.

On ne s'étonnera pas que l'adjectif « ridicule » fasse lui-même partie de la liste des Propos non parlementaires.

1. Cette liste a son origine dans le septième sous-article de l'article 35 du règlement de l'Assemblée nationale, selon lequel un député, en Chambre, ne peut « se servir d'un langage violent, injurieux ou blessant à l'adresse de qui que ce soit ».

2. Antoine Robitaille, qui a été courriériste parlementaire avant de devenir éditorialiste au quotidien *Le Devoir*, s'amuse depuis plusieurs années à mettre en lumière la faiblesse, en matière de langue, des occupants du « Salon de la race », ainsi qu'on désigne parfois l'Assemblée nationale québécoise. Son blogue, *Maux et mots de la langue*, regorge de perles, qui ne représentent – Robitaille serait le premier à le reconnaître – que la pointe de l'iceberg.